



Commune de Clarmont

Police des constructions

Rue du Village 8b

1127 Clarmont

commune@clarmont.ch

Tél. 021.400.43.37

Demande d'autorisation municipale pour les objets à autorisation avec annonce aux Service technique (art.68a RLATC).

Merci d'anticiper votre demande par rapport aux travaux envisagés.

1. Localisation

Adresse :

NPA / Localité :

N° parcelle : N° ECA :

PPE ou copropriété : oui non Si oui signature de l'administrateur ou **tous** les copropriétaires

2. Propriétaire du bien-fonds

Destinataire des factures

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° téléphone : E-mail :

3. Requérant

Identique au propriétaire Destinataire des factures

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° téléphone : E-mail :

4. Auteur des plans

Identique au propriétaire Destinataire des factures

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° téléphone : E-mail :

5. Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés :

.....
.....
.....
.....

6. Nature des travaux

Zone d'affectation selon plan communal

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> HORS ZONE à bâtir (entretien uniquement) | <input type="checkbox"/> Démolition |
| <input type="checkbox"/> Nouvelle construction | <input type="checkbox"/> Modification de la topographie du terrain |
| <input type="checkbox"/> Transformation ou agrandissement | <input type="checkbox"/> Rénovation, assainissement |

7. Description :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le projet concerne un bâtiment construit avant 1991 susceptible de contenir des produits dangereux tels qu'amiante ou peintures aux métaux lourds.

8. Signatures

Propriétaire(s)

Lieux et date :

Signature(s) :

Requérant

Lieux et date :

Signature(s) :

Auteur des plans

Lieux et date :

Signature(s) :

Veillez à joindre obligatoirement avec votre demande :

- Plan cadastral avec indication en rouge des travaux envisagés et des distances aux limites de la parcelle (plan disponible sous www.geo.vd.ch) ;
- Plans, coupes ou esquisses du projet avec cotations ;
- Photos de l'état existant et prospectus ou tout autre document utile à la bonne compréhension du projet ;
- Echantillon des teintes et matériaux utilisés ;

La Municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel agréé ou décider que votre projet nécessite une autorisation cantonale ou une mise à l'enquête publique.